

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 38	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurac Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Projet de convention avec le Département de l'Hérault pour l'entretien d'un parking de covoiturage situé au niveau de l'échangeur de l'A750 à Saint Félix de Lodez

Monsieur VIALA rapporte que la DREAL entreprend la création, sur la commune de Saint Félix de Lodez, d'un site de détente pour les usagers de l'autoroute A750, équipé d'un parking permettant l'accès à un parcours découverte rendant accessible le pont maquette au 1/10ème du pont de l'Hérault de Gignac.

Ce projet se situe au niveau de l'échangeur n° 57 de l'A750 et à proximité de la RD619 au PR 24+727.

Face à des enjeux de mobilité durable et de développement du territoire Coeur d'Hérault, le Département a décidé de prendre en charge la réalisation du parking avec une augmentation de sa capacité en vue de favoriser le covoiturage.

Les travaux de création de ce parking sont accompagnés par un programme d'aménagements paysagers.

Cet équipement intègre :

- La création de 48 places de stationnement dont une accessible aux Personnes à Mobilité Réduite
- Le traitement des continuités piétonnes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- Les aménagements paysagers
- Une mise en valeur du site par un parcours de découverte.

Les objectifs de l'opération s'inscrivent dans la lignée des engagements du Département en faveur des mobilités durables.

Le Département propose à la Communauté de communes du Clermontais de participer à cette opération au travers de l'entretien des dépendances et des équipements de cet aménagement.

Monsieur VIALA propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le projet de convention présentée en annexe précisant les modalités de cet entretien.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et développement durable réunie le 2 octobre 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE d'approuver le projet de convention avec le Département de l'Hérault pour l'entretien d'un parking de covoiturage situé au niveau de l'échangeur de l'A750 à Saint Félix de Lodez tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX